Bonnes pratiques de laboratoire: inspection et vérification (abrog. directive 88/320/CEE). Codification

2002/0233(COD) - 11/02/2004 - Acte final

Le Parlement européen et le Conseil ont arrêté la Directive 2004/9/CE concernant l'inspection et la vérification des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) (Version codifiée). La directive entrera en vigueur le 11/03/2004.